

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]

---

## Faculté de Sciences Economiques Université de Poitiers

[#]

# Aides financières

### ALLOCATION DE MOBILITÉ ERASMUS +

Tous les étudiants (boursiers et non boursiers) ayant été sélectionnés pour partir étudier à l'étranger dans le cadre d'un échange universitaire Erasmus+ et ayant dûment complétés leur contrat de mobilité pourront bénéficier de l'allocation de mobilité européenne qui s'élève à :

200 € par mois pour les destinations suivantes : Italie, Royaume-Uni.

150 € par mois pour les autres destinations Erasmus+

### AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX

Les étudiants qui partent dans le cadre d'un échange à l'étranger (Europe ou hors Europe) continuent de percevoir leur bourse universitaire versée par le CROUS et peuvent, en plus, candidater pour cette aide à la mobilité.

Montant : 400 € par mois. La commission de répartition des bourses décidera du nombre de mois attribués à chaque étudiant. Cette bourse peut se cumuler avec l'aide ERASMUS et l'aide Régionale.

### AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR LES ÉTUDIANTS NON BOURSIERS (SÉJOURS HORS EUROPE)

Les étudiants qui souhaitent effectuer une période d'études dans un pays étranger, hors Union Européenne, peuvent solliciter cette aide à la mobilité.

Cette bourse concerne uniquement les étudiants ne disposant d'aucune aide dans les dispositifs existants.

Montant variable attribué en fonction de la durée et de la destination.

### AIDE COMPLÉMENTAIRE DÉPARTEMENTALE

Il est possible d'obtenir une aide financière complémentaire par démarche personnelle en s'adressant directement au Conseil Général de son département de résidence.



Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)